Règlement Intérieur de la Maison d'Hôtes TAJITU

Nous sommes honorés de vous accueillir au sein de notre maison d'hôtes TAJITU. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement et le respect de chacun, nous vous invitons à prendre connaissance et à accepter les règles énoncées ci-après.

Article 1 : Nature des lieux

Notre maison d'hôtes TAJITU est un lieu privé où nous résidons en famille. Ce n'est ni un hôtel ni un lieu public. Par conséquent, l'accès est strictement réservé aux hôtes ayant effectué une réservation, et il n'est pas permis d'inviter des tiers.

Article 2 : Comportement et usage des lieux

1. Toute introduction de substances illicites ou d'alcools, ainsi que tout comportement d'ébriété, est strictement interdit et entraînera la fin immédiate du séjour.

2. Les espaces communs et privés doivent être utilisés dans un esprit de convivialité, de respect mutuel et de découverte.

3. L'utilisation des lieux inclut le respect de l'intimité de chaque hôte.

Article 3 : Arrivées et départs

- Arrivées : Les arrivées sont possibles entre 16h00 et 20h00. Toute demande d'arrivée anticipée ou tardive doit être préalablement validée avec les propriétaires.

- Départs : Les chambres doivent être libérées au plus tard à 10h30 afin de permettre leur préparation pour les prochains hôtes.

Article 4 : Services et installations

- Petits déjeuners : Servis entre 7h45 et 10h15, à l'intérieur ou à l'extérieur selon les conditions météorologiques.

- Table d'hôtes : Sur réservation préalable, les dîners peuvent être organisés. Veuillez informer des éventuelles allergies alimentaires.

- Stationnement : Les véhicules GPL doivent être garés à l'extérieur. Une prise 16 ampères est disponible pour les véhicules électriques moyennant une contribution financière basée sur la consommation. De plus, des bornes de charge rapide sont disponibles au Carrefour situé à 500 mètres de TAJITU.

Article 5 : Utilisation des chambres

1. Les chambres doivent être entretenues avec soin. Toute dégradation ou salissure volontaire entraînera une compensation financière.

2. Il est interdit d'utiliser les chambres pour la lessive ou les repas.

3. L'accès au Wi-Fi est gratuit, mais le téléchargement illégal est proscrit.

4. Les objets de valeur doivent être conservés en lieu sûr. La maison d'hôtes décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

Article 6 : Respect des normes

1. Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble de l'établissement est non-fumeur. Des espaces dédiés sont prévus pour les fumeurs.

2. Les enfants ne sont pas admis durant les périodes de séjour naturiste pour assurer leur protection.

3. Les animaux ne sont pas autorisés dans l'établissement pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Article 7 : Réservations et règlements

1. La réservation devient effective après versement d'un acompte de 30 % (ou de la totalité pour une nuit unique).

2. En cas d'annulation, les modalités de remboursement sont communiquées au moment de la réservation.

Article 8 : Engagement écologique

Nous encourageons nos hôtes à adopter des gestes simples pour minimiser leur impact environnemental :

- Limiter l'utilisation de l'eau et de l'électricité.

- Jeter les déchets de manière responsable.

Acceptation : Toute réservation implique l'acceptation sans réserve de ce règlement intérieur.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un séjour des plus agréables.